



le 2 mai 2017

- Vie Publique

REF-Ad-2-7



Monsieur Philippe SOL
Commissaire - Enquêteur
Mairie de Metz -

Les gens qui jouent depuis des années et
partent la responsabilité, mais comme d'ha-
bitude n'ont pas les victimes

On est très mal informé, mais l'évo-
lution se poursuit, à terme la corrup-
tion violente est inévitable!

A REFUSER, ce jeu d'ouïe et
la sécurité publique.

Objet - Modification du PLU de Metz
pour la construction d'une mosquée
jusqu'au 5 mai.

DANGER public!

Philippe SOL
REF - 17052 - 08



Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz.

Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération :

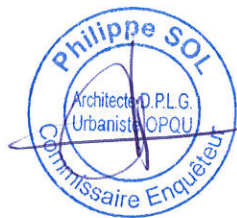
- 1) Tout d'abord, la modification du PLU réduit la zone de plantation existante. De nombreux arbres vont être coupés et les espaces verts vont être bétonnés. Les terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte manifestement atteinte au cadre environnemental et à l'intérêt des habitants. En raison de l'importance des travaux prévus, il est nécessaire qu'un rapport sur l'incidence environnementale soit effectué et communicable au public.
- 2) Ensuite, seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentours sont déjà occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Ainsi, outre les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers de la future mosquée.
- 3) Enfin, la modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « *élément architectural à valeur de signal* » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unicité architecturale des lieux et plus encore au patrimoine propre à la ville de Metz.

Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement

XX

M. BEAU Joël
18 rue des Tilleuls
57070 METZ



Metz, le 02/05/2017

*Un postale
REF - 170502 - 09.*

Monsieur l'enquêteur public
Hôtel de Ville
57000 METZ

Monsieur l'enquêteur,

Veillez trouver ci-après mes observations sur la modification n°8 du PLU de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer et aboutit à l'abattage d'arbres et au bétonnage d'espaces verts. Des terrains de sport devraient également être supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement comme à l'intérêt des habitants.
- Pour desservir la future mosquée, prévue pour 1500 usagers, seules 105 places de parking sont prévues. Comment dès lors ne pas envisager une nuisance pour les riverains, qui ne pourront pas stationner aux horaires de culte ?
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de la construction jusqu'à 35 mètres pour « un élément architectural à valeur de signal », autrement dit le minaret. Ce gabarit nuit à l'unité architecturale de l'environnement. Je demande donc la publication des informations absentes du dossier d'enquête : plans et élévations portés au dossier de demande de permis de construire.

Veillez agréer, Monsieur l'enquêteur, l'expression de ma parfaite considération :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical and diagonal strokes, followed by a horizontal line.

—, Vire Postale
REF. 17502-12



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.***
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »***
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.***

Cordialement. »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. SOL'.

à l'Hotel
REF_A0502_11



M. Philippe SOL,
Enquêteur public,
Hôtel de Ville
57000 METZ

Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- ✚ La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- ✚ Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.
- ✚ • La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement,
habitante de Metz

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name.

→ Vize Bostale
REF. 170602-12.



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »

La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement. »

no 101 postale
réf - 40502 - 13



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- *La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.*
- *Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »*
- *La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.*

Cordialement. »

J'ajouterai que les églises, temples et synagogues de France ne disposent pas de vastes terrains alentour (parfois plusieurs hectares autour des mosquées actuelles).

Vous n'ignorez pas que ces espaces jouissent du statut d'extraterritorialité et par conséquent n'appartiennent plus au territoire national.

Il faudrait que désormais il soit érigé en règle absolue que toute délivrance de permis de construire limite le terrain concédé à la stricte superficie de l'édifice.

Quant au permis de construire, il faudrait que la France, à l'instar de certains pays scandinaves exige la réciprocité dans les pays arabes. Non seulement cette réciprocité n'est pas exigée mais des édifices religieux y sont détruits dans ces pays .

→ Vne Boble.

REF-170502-14



Nety, 2 mai 2014

Monsieur Philippe Sol
enquêteur public
Hôtel de Ville
57000 Nety

- Monsieur l'enquêteur,
Vos travaux ci-dessous me renvoient sur la
modification n° 8 du plan local d'urbanisme de la
ville de Nety. Je vous prie de bien vouloir les prendre en
considération.
- La modification du PLU réduit la zone de plantation
existante et crée une coupe de arbres et belame de
espace vert. Des tendues de spot ont été également
supprimés. Cela fait atteinte à l'environnement et à
l'intérêt de habitants.
 - Seuls 105 places de parking sont prévues. Les places publiques
alentour sont occupées quotidiennement par les riverains,
handicaps, établissements scolaires et institutions. Parmi les
mesures possibles pour le vaincre, se pose le problème de
stationnement des véhicules pour 1.500 usagers.
 - La modification du PLU vise à faire la hauteur de
construction jusqu'à 35 mètres par un "élément archi-
tectural à valeur de signal": le futur minaret.
Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande
la publication de informations absente dans le dossier
d'enquête: plans et façades des fermes de
Cathédrale

Cordialement

à voie postale

REF - 701-02-15



27/04/2017

Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Un habitant de la ville de METZ

— une postale
REF-17052-16



Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n° 8 du Plan local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentours sont occupées quotidiennement par les riverains habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage se pose le problème de stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.

- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » le futur minaret.

Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête plans et façades du permis de construire.

Cordialement.

Doux et neolan et
leur eslet

A METZ le 30 Avril 2017

**AFFAIRE : Modification du PLU
Suite construction MOSQUEE.**

→ voir Robala
REF - A05-02-17



Monsieur

Je viens d'apprendre qu'il va y avoir une modification du PLU, pour permettre la construction d'une mosquée.

1/

Je ne veux pas que l'on coupe les arbres dans ce secteur de METZ, pour bétonner les espaces verts.

2/

Ne pas toucher les terrains de sport, cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants du quartier.

3/

Je suis contre un minaret de 35 mètres, (à la rigueur 1 minaret de 15 mètres). En plus le MUEZZIN, va appeler à 06 H 00 du matin les fidèles.. (merci pour les voisins, qui habitent les bâtiments près des terrains de sport, bien qu'habitant le quartier de BORNLY toutes ces personnes ne sont pas de confession Musulmane.

4/

De plus concernant les églises et les temples qui sont la propriété de la Municipalité de METZ, les heures pour faire sonner les cloches sont claires : de 08 H 00 à 19 H 30 le soir. Alors il est hors de question que le MUEZZIN ou système plus moderne, appellent les fidèles à 06H 00 du matin. De plus concernant le LOYER de 15 euros pour l'année c'est se foutre de la gueule du monde. Maintenant si c'est la même (LOYER) pour les Eglises et Temples il n'y a pas de problème. Mais il faut que cela soit pareil pour tout le monde.

En plus je suis sûr que pour la construction de la mosquée ce sont des fonds venant des puissances étrangères (Arabie saoudite, Qatar et autres ce qui est absolument interdit.....). L'argent des djihadistes..... Bonjour la FRANCE.

5/

Faire une publication des informations absentes dans le dossier d'enquêtes : Plans et façades du permis de construire.

Je vous prie de croire Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

X

Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.

La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement.

Philippe SOL
Ref. 17/02 - 18



Jean DELORS
57155 - YARLY

YARLY, le 3 mai 2014
Madame Boute
Méf. HOCOS - La



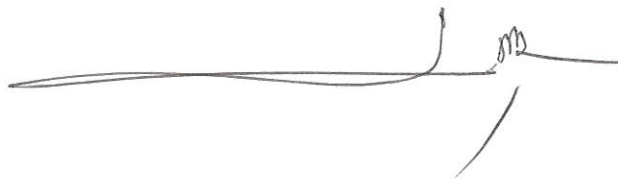
Objet: Modification n° 08 du PLU de
La ville de Yarly.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Après lecture du dossier concernant la
modification citée en objet, je tiens à vous faire
part des remarques qui suivent:

- La modification en question réduit la zone de
plantation existante, à coup de arbres
et à bétonner les espaces verts. Des terrains
de sport vont être également supprimés. Cette
perte affecte l'environnement et l'intérêt
des habitants.
- Seules nos places de parking sont prévues, les
places publiques alentour sont occupées quotidiennement
par les riverains, habitants, établissements scolaires
et institutions. Le stationnement par les
usagers pose un véritable problème.
- La modification vise à porter la hauteur de
construction jusqu'à 35 m pour un "élément
architectural" = valeur de signal? Le futur
minaret. Cette disposition nuit à l'unité
des lieux. Je demande la publication
des informations relatives dans le dossier:
plans et façades du permis de construire,

Cordialement,



—, Vire Botte
Ref. 17 of 03 - 21.



Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

– La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

– Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »

– La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

M. et Mme Philippe REISS
69 rue des Genêts
57155 MARLY

Marly, le 3 mai 2017

— > via Postale
REF - 40003 - 22



M. Philippe SOL
Enquête publique
Hôtel de Ville - METZ

Objet : remarque modification PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire. »

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink that reads 'Sylvie REISS'.

Sylvie REISS

A handwritten signature in black ink that reads 'Philippe REISS'.

Philippe REISS

Livre Poste

Ref - 17503-24



602105117

Monsieur, l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques

sur la modification N°8 du plan local d'urbanisme de la ville de Metz, je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification de PLU réduit la zone plantation escarpante et a créé sans couper des arbres et laisser les espaces verts. Des terrains de sport ont été également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants -

- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentours sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et instructeurs. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème de

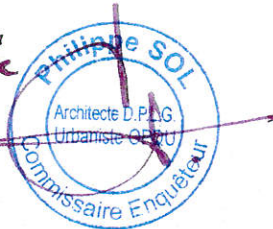
stationnement des véhicules pour les 1500 usagers
→ La modification du PLU vise à porter la hauteur de
constructions jusqu'à 33 mètres pour un(e) élément
architectural a valeur de signal); le futur minaret.
Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande
la publication des informations abes ontes dans le
dossier d'enquête: plans et façades du
permis de construire.

Cordialement.

Jean-Paul BOIVINEAU
2, rue des Loges
57000 METZ

*Document déposé
REF - 170508-25.*

*et, reçu par voie dématérialisée
le 03/05/2017*



Monsieur l'enquêteur
Mairie de Metz
1, place d'Arme
57000 METZ

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.
- Nuisances fortement prévisibles pour les riverains : nuisance sonore dans un site actuellement calme et reposant, nuisance de la qualité de l'air due à la pollution créée par la circulation automobile.

Je vous prie de bien vouloir prendre mes remarques en considération.

A Metz, le 02/05/2017

→ voir liste

REF-4504-25



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.*
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »*
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.*

Cordialement. »

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.

→ voir totale
REF - 705-04-26



M. Philippe SOL
Enquêteur Public
Hôtel de Ville
57000 METZ

Objet: Enquête publique
Projet de Ref.

Monsieur l'Enquêteur public,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes remarques suivantes sur la modification n° 8 du Plan local d'Urbanisme de la Ville de Metz.

- Une fois de plus, cette modification va entraîner des coups d'arbres et des espaces verts bétonnés ! Il y a donc attendu à l'encouragement de habitants du quartier.

- Privilégier 105 places de parking pour 1500 personnes n'est pas sérieux et va rendre difficile le stationnement pour les habitants du quartier - Sans compter l'augmentation à en attendre de la circulation notamment les 3 vendredis.

- Permettre l'édification d'un minaret jusqu'à 35 mètres de hauteur va impacter tout l'environnement des habitants du quartier. Le dossier d'impact, à ce sujet, n'est incomplet. Je demande la publication des informations absentes dans ce dossier, notamment les plans et façades de projet et plans de construction.

M. de la...
Philippe SOL

L. Marie Botole

REF- 705.04 - 27



*« Monsieur l'enquêteur,
Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du
Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien
vouloir les prendre en considération.*

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.*

- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »*

- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.*

-

- Cordialement. »*

GP [Signature]

à l'adresse postale
REF. 170504 28.



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.**
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »**
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.**

Cordialement. »

Philippe SOL

—> par voie postale
REF - 40504 - 29.



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement. »

M. Philippe SOL,

Enquêteur public,

Hôtel de Ville

57000 METZ

à voir Restole
REF 70504-30



Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement.

Vincent M.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

4 mai 2017



Projet de mosquée Metz Borny

Monsieur le Commissaire enquêteur.

Non à la construction de cette grande mosquée qui nécessite une modification inconséquente du PLU (N°8) par :

- une surface surdimensionnée de 12000 m2 sur un terrain communal pour 15 euro de loyer par an.
- les surfaces incluant plusieurs annexes autour de l'édifice.
- l'exclusion d'une zone favorable à un développement durable.
- l'hypothèque des terrains de sport dont le lycée Robert Schuman sera privé.
- la présence sur le site des terrains et espaces verts avec des arbres, boulevard de la Défense à Metz-Borny.
- l'élévation d'un minaret de 35 m de haut qui nuit à l'état des lieux.
- l'écrasement d'espaces verts bétonnés.
- le risque de main mise fondamentaliste avec collecte des fonds auprès des Etats du monde arabe.
- les nuisances prévisibles pour le voisinage :
 - d'une part par l'occupation quotidienne des places publiques alentour par des riverains , habitants, établissements scolaires et institutions. qui en découleront.
 - d'autre part avec le problème du stationnement de véhicules pour les 1500 usagers et une densité de circulation non négligeable devenant une source de conflits.

Ce projet est donc contestable.

En conséquence il apparaît plus que souhaitable de rechercher un autre lieu pour l'implantation de cette Mosquée en se limitant exclusivement à la surface de l'édifice, et en tenant compte des observations qui précèdent.

Cordialement.

Thierry GOURLOT
4, rue George Robinson
57000 Metz

— 1 voie Postale
REF-1705.04-32



Metz le 6 mai 2017

A Monsieur Philippe SOL
Ingénieur public.

Monsieur,

Je voudrais vous soumettre quelques réflexions sur la modification du
PLU n° 8 de la ville de Metz.

Il ne semble que celle-ci porte atteinte à l'environnement,
(coupe d'arbres dans la plantation existante, donc par conséquent, disparition
de "poumons de nature" que sont les espaces verts).

- Suppression probable de terrains de sports et de jeux, alors
qu'ils sont un besoin nécessaire pour les habitants du quartier
et en particulier les jeunes.

- Pour le parking à la future marque, seule sont prévus 105
places de parking, alors qu'il en manque déjà dans le quartier
et que sont attendus 1500 voitures en moyenne lors des
fêtes et cérémonies de cet édifice culturel.

- Enfin, la modification du PLU vise à porter la hauteur de
construction jusqu'à 35 mètres pour un "élément architectural"
"à valeur de signal" (sic) soit le futur minaret.
Cette disposition ne suit tout pas à l'unité des lieux d'une
part, et ne se semble pas adopter aux éléments traditionnels
d'architectures de notre pays, d'autre part.

Je vous prie de croire, M. l'Ingénieur Public en l'assurance
de nos meilleurs sentiments.

Françoise Grolet
Conseiller régional Grand Est
Présidente du groupe Front National au Conseil municipal de Metz
6, rue du Pont Moreau
57000 Metz

→ voir Bstole
REF-170104-32



Monsieur Philippe Sol
Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville, place d'Armes
57000 Metz

Objet : révision n°8 du PLU de la Ville de Metz

Metz, le 4 mai 2017

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir prendre en considération les éléments de contestation de ce projet formulés ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération la meilleure,

Françoise Grolet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FG' or similar initials, written over a faint circular stamp.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer au détriment des espaces verts. Des équipements publics (terrains de sport) vont être également supprimés pour laisser place à un équipement communautaire dont la nécessité n'est pas avérée, car le territoire messin est déjà couvert. Ce projet porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants. Quelles mesures compensatoires sont prévues, et avec quels financements ?
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentour sont insuffisantes, et occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. Comment est-il prévu d'y remédier ?
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret sans doute. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

A-T-ON BESOIN D'UNE MOSQUEE CATHEDRALE à METZ ?

- > = 12 000 m2 de terrain communal pour 15 euros de loyer par an
- = Un minaret jusqu'à 35 m de haut
- = Des espaces verts bétonnés



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

1. Un PLU ne sert pas un intérêt privé .REF. Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains » du 13 décembre 2000 dite loi SRU. ET loi d'orientation et de programmation « pour la ville et la rénovation urbaine » (loi Borloo) d'août 2003.

Il ne s'agit plus d'une transformation spontanée et privée de l'habitat urbain mais bien de politiques concertées, groupées et finalement publiques de transformation de secteurs de la Ville pour la rendre plus habitable et améliorer la vie des citoyens

2- A Savoir

- *La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.*
- *Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.*
- *La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.*

3. Un bail emphytéotique pour une durée de 99 ans a été consenti avec un loyer de 15 € !!

C'est une concurrence déloyale parce que ce terrain qui actuellement représente un espace vert avec terrain de foot, viabilisé en constructible pourrait être acheté par une entreprise d'intérêt général et valorisé d'une autre manière qu'avec une mosquée. N'existe-t-il pas des des bâtiments existants pour accueillir une activité de culte ?

Arrêtez M^R GROS d'imaginer que la ville de Metz vous appartient... STOP !

A-T-ON BESOIN D'UNE MOSQUEE CATHEDRALE à METZ ?

- > = 12 000 m2 de terrain communal pour 15 euros de loyer par an
- = Un minaret jusqu'à 35 m de haut
- = Des espaces verts bétonnés

—, Urie Botele
REF-170504-35



« Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

1. Un PLU ne sert pas un intérêt privé .REF. Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains » du 13 décembre 2000 dite loi SRU. ET loi d'orientation et de programmation « pour la ville et la rénovation urbaine » (loi Borloo) d'août 2003.

Il ne s'agit plus d'une transformation spontanée et privée de l'habitat urbain mais bien de politiques concertées, groupées et finalement publiques de transformation de secteurs de la Ville pour la rendre plus habitable et améliorer la vie des citoyens

2- A Savoir

- *La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.*
- *Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.*
- *La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.*

3. Un bail emphytéotique pour une durée de 99 ans a été consenti avec un loyer de 15 € !!

C'est une concurrence déloyale parce que ce terrain qui actuellement représente un espace vert avec terrain de foot, viabilisé en constructible pourrait être acheté par une entreprise d'intérêt général et valorisé d'une autre manière qu'avec une mosquée. N'existe-t-il pas des bâtiments existants pour accueillir une activité de culte ?

3 Mai 2017

Document info. n°1
REF. 17.05-06
Reçu par voie postale
le 05/05/2017



Monsieur le Commissaire enquêteur,

La modification n°8 du Plan Local d'urbanisme de la ville de Metz va désorganiser une zone qui appelait à un développement durable eu égard à sa situation privilégiée avec un environnement de loisirs aux abords d'un lycée dont les terrains de sport sont toujours de plus en plus recherchés. C'est une atteinte majeure à l'environnement.

Compte tenu des enjeux importants, je vous prie de bien vouloir prolonger la durée de cette enquête publique pour mieux élargir la consultation du public en vous demandant la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

A savoir, la prise en considération de mes remarques ci après :

La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentour sont occupées quotidiennement par des riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles, pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »

La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour « un élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux..

Cordialement.

D'autre part, j'ajouterai que les églises, temples et synagogues de France ne disposent pas de vastes terrains alentour (parfois plusieurs hectares autour des mosquées actuelles).

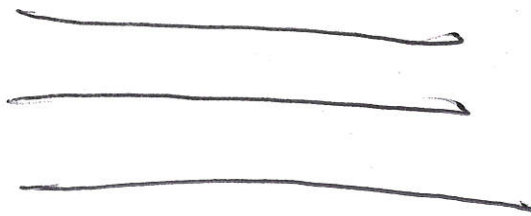
Vous n'ignorez pas que ces espaces jouissent du statut d'extraterritorialité et par conséquent n'appartiennent plus au territoire national.

Il faudrait que désormais il soit érigé en règle absolue que toute délivrance de permis de construire limite le terrain concédé à la stricte superficie de l'édifice.

Quant au permis de construire, il faudrait que la France, à l'instar de certains pays scandinaves exige la réciprocité dans les pays arabes. Non seulement cette réciprocité n'est pas exigée mais des édifices religieux y sont détruits dans ces pays.

Ne tolérons pas l'inacceptable pour toutes les nuisances qui en découleront de ce projet. Ce dernier doit absolument se conformer à l'identique de l'existant de nos églises temples et synagogue qui ne disposent pas de vastes terrains alentours des édifices.

Refus catégorique
de la construction
de la mosquée.



Philippe SOL
REF. 170503-19



Nety le 3 mai 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur

habitant Beruy et par crainte des
menaces et représailles je tiens à
garder l'anonymat et le regrette.

J'ai examiné le dossier d'enquête avec
intérêt. Mes remarques sont les
suivantes

① Je relève la faiblesse de la vedouance
mensuelle de 15€ qui revient à
financer un édifice de culte pour
la collectivité et me demande si
cela est légal. —, voir poste

② les parkings

le projet ne compte que 100 places
de parking sur le terrain. Or le
bâtiment est prévu pour 1500 personnes
de la salle de prière et 300 personnes
de la partie culturelle. Comment
fait-on pour recevoir cet afflux de
véhicules sachant que en première

let. 170303-23



les parkings ouverts, réservés au public seu-
sement réservés. (Preuve: ceux réservés à la
Communauté d'Agglo Metz Métropole
clébardant sur le boulevard de la
Défense et sont source de danger pour
tous hors des heures normales de bureaux
les parkings sont fermés (Chambre des
Metz, Metz Métropole) Il ne restent que
les parkings publics ouverts.

Pour accueillir ces 1000 usagers en admettant
que 3/4 personnes par véhicule cela fait
entre 400 et 600 places. Ce remplissage
de 3/4 personnes est optimiste et ce n'est pas
les personnes qui viennent à pied
ou par les transports en commun.
Les places libres affectées par les parkings
ouverts à proximité ne sont pas
suffisantes. L'enquête n'en fait
pas état et ne demande rien.
Je note également que la Chambre
des Métiers a pu faire la même
requête. C'est pourquoi je
m'oppose à cette construction

sur ce terrain qui sera source de nuisances et d'insécurité routière.

③ les terrains de sports

Actuellement 3 terrains de sport occupent le site. Ce sont des équipements publics ouverts à tous - ils participent à la vie du quartier et servent les scolaires à proximité. L'implantation de la mosquée va imposer la destruction de ces terrains. Aucune mesure compensatoire ne vient atténuer l'effet néfaste de cette destruction - je n'ai rien trouvé de sérieux à ce sujet dans le dossier d'enquête - C'est pourquoi je m'oppose à la construction de cette mosquée dans l'état des connaissances qui résulte de la lecture du dossier d'enquête

④

la hauteur du bâtiment. (Article UY10)

la modification du PLU porterait la hauteur du bâtiment à 36 m -

Or tous les bâtiments à proximité qui sont des équipements publics

au du verticale qui à 3 niveaux
au dessus du rayon de courbure et
ultimement à 15 mètres maximum -
(je dis cela de mémoire) - les niveaux
de logements font 20 mètres -
Autrement dit rien ne vient
accompagner cette mesure qui
sera une agression visuelle de le
paysage du secteur - c'est
parce que je m'oppose à cette
construction une fois encore -

5

le dossier d'enquête
Dans l'état actuel des choses le
dossier ne permet pas de juger
le projet sur des informations
objectives car il n'y a pas de
plans ni de façades - j'ai dû passer
un vague plan un peu sur Internet.
Cela est bien insuffisant pour
répondre et informer -
Je réclame par ailleurs un vice de
jeune - En effet il est dit dans le PLU
page 145/151 (PLU opposable - d'ailleurs comme
tel en tous cas)

1.3.2.1 Possibilité n°1: réalisation d'aires de stationnement dans l'environnement immédiat limité à 300 mètres environ l'enquête dit 400 mètres. Il y a donc un problème dans les chiffres.

30% de manque d'arrêt ne peuvent tenir dans le terme "environ".

De toutes façons comme démontré en (2) de la présente - l'enquête ne démontre pas que le voisinage permettra d'accueillir les véhicules dans des conditions de sécurité et de parking satisfaisantes - je m'oppose donc ici et encore à la construction de ce bâtiment à cet endroit

⑥ En conclusion.

Je m'oppose à la construction de la Mosquée et à la modification du PLU à cet effet pour les raisons suivantes:

- manque de places de parking et absence d'étude sérieuse de mesures compensatoires

- Risque grave de perturbation de la vie dans le quartier et défaut de sécurité pour les piétons et véhicules

- Intérêt public bafoué par la destruction de équipements sportifs publics bénéficiant à tous au profit de quelques uns sans véritables études des mesures compensatoires qui seraient offertes
- dégradations du paysage urbain par l'introduction d'un élément urbain inutile.
- manque d'information et contradiction dans le dossier d'enquête qui est insuffisant pour juger sérieusement du bien fondé du projet

Un habitant de Bouvy

Jean-Paul BOIVINEAU
2, rue des Loges
57000 METZ

Document déposé
REF - 170505 - 05.

et, reçu par voie dimatérielle
le 03/05/2017



Monsieur l'enquêteur
Mairie de Metz
1, place d'Arme
57000 METZ

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.
- Nuisances fortement prévisibles pour les riverains : nuisance sonore dans un site actuellement calme et reposant, nuisance de la qualité de l'air due à la pollution créée par la circulation automobile.

Je vous prie de bien vouloir prendre mes remarques en considération.

A Metz, le 02/05/2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe SOL', written over a horizontal line.

Commissaire Enquêteur en Seine St Denis

Ref. 17555-29
E 05/06/2017.



« Monsieur l'enquêteur,
Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couvrir des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.
- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement. »

le 4 mai 2017

Chantal Folsier-Simonet

P.S. le projet impose aux riverains une atteinte insupportable à leur liberté !

De plus chaque conversion, se appelle une autorisation !

Voie Démétrikolix
REF. A505-35



Monsieur Philippe SOL
Commissaire enquêteur
Modification n°8 PLU
Pôle urbanisme de la Mairie de Metz
144, route de Thionville
57050 METZ

Metz, le 2 mai 2017

Par mail : enquetepublique@mairie-metz.fr

Objet : Lettre d'observations - Modification n°8 PLU METZ

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par arrêté n°2017-EPU/PLU-02 du 13 mars 2017, le Maire de METZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°8 du plan local d'urbanisme et vous avez été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Ce projet de modification porte notamment sur l'adaptation des limites de zonage et de certains aspects réglementaires concernant le projet de la Grande Mosquée située Boulevard de la Défense, en zone UYE3.

Dans ce cadre l'UACM (Union des Associations Culturelles et Culturelles des Musulmans de Metz), à l'origine du projet de construction de la future Grande Mosquée, souhaite indiquer qu'elle est favorable aux changements proposés par cette modification du PLU.

Toutefois, il apparait souhaitable d'envisager d'autres modifications.

Nous souhaitons proposer de modifier l'article 8 du secteur UYE du PLU, relatif à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété, en supprimant les prescriptions de cet article, ce qui permettrait de réaliser une

construction plus dense, exploitant au mieux les droits à construire attachés à l'unité foncière.

Par ailleurs, selon l'article 2 de la zone UYE du PLU, la création de logements n'est autorisée que si ces logements sont « liés et nécessaires » au fonctionnement ou la gestion des locaux d'intérêt collectif et les constructions et locaux à usage commercial ne sont autorisés que s'ils répondent à un « besoin de proximité ».

Nous souhaitons proposer de supprimer les contraintes de « nécessité » et de « proximité » mentionnées à l'article 2.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Le Président de l'UACM

UACM
Union des Associations Cultuelles
& Culturelles des Musulmans de Metz
7 rue du Dauphiné - 57070 Metz
Siret N° 813 910 585 00013

P. O ZOU GUAR NORDINE

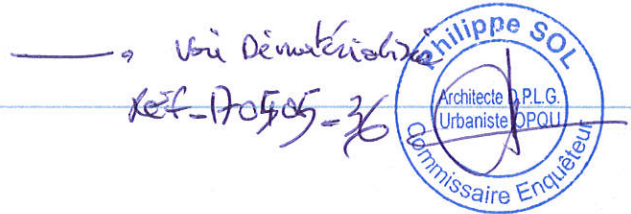


Philippe SOL

De: - Enquête publique DUP <enquetepublique@mairie-metz.fr>
Envoyé: mardi 9 mai 2017 09:17
À: 'Philippe SOL'
Cc: CAMBET Camille
Objet: TR: Contestation.

Voici le 3^{ème} courriel

De : pascal judas [<mailto:pascaljudas@hotmail.fr>]
Envoyé : jeudi 4 mai 2017 12:10
À : - Enquête publique DUP
Objet : Contestation.



Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

– La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et à créer pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

– Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publique alentour sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers. »

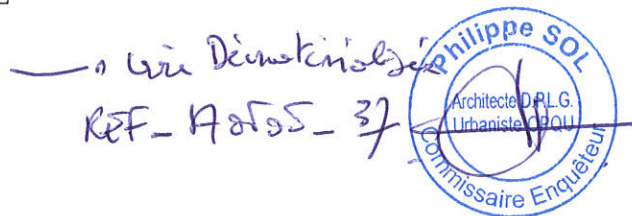
– La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un « élément architectural à valeur de signal » : le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : plans et façades du permis de construire.

Cordialement. »

Famille JUDAS PASCAL

Objet : Enquête modification n°8 PLU Metz

Monsieur l'enquêteur,



Vous trouverez, ci-après, mes remarques afférentes à la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz : je vous saurais gré de bien vouloir les prendre en considération.

- La modification du PLU implique une réduction considérable des espaces verts existants ainsi qu'une remise en cause de la zone de plantation à réaliser, assorties d'une suppression préjudiciable d'aires liées à la pratique sportive ; afin d'implanter un lieu de culte. Cela constitue une atteinte patente à l'environnement et au bien-être corporel des habitants.
- Seules 105 places de parking sont inscrites au projet. Quand bien même les places publiques alentour sont notoirement insuffisantes à satisfaire les besoins quotidiens des riverains et des personnes fréquentant les établissements scolaires, institutions et entreprises voisins. Aussi, se pose instamment le problème du stationnement automobile pour les 1500 fidèles de la Grande Mosquée ; susceptible d'occasionner de graves nuisances pour le voisinage.
- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres afin d'inclure dans le paysage urbain « un élément architectural à valeur de signal » ; à savoir le futur minaret de la Grande Mosquée. Cette disposition nuit fortement à l'unité des lieux. C'est pourquoi, je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête ; c'est-à-dire, plans et façades relatifs au permis de construire.

Comptant sur votre prise en compte effective,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'enquêteur, mes salutations respectueuses.

DEL 105

Beunb.